Conseil municipal de Mantes la Jolie du vendredi 18 décembre 2009
Intervention de Marc Jammet

Délibération numéro 20 - Stationnement. Rapport annuel 2008.

Plusieurs commentaires.

Parc de stationnement de l'Hôtel de Ville.
La fréquentation horaire est en hausse de + 8%. Une petite baisse des abonnés du fait exclusivement des décisions de la Ville.

Parc de stationnement Normandie.
Le nombre d'abonnés est en hausse puis en baisse, du fait de la décision du Conseil général de retirer ses véhicules (on ne peut d'ailleurs que s'interroger sur cette succession de décisions), la fréquentation horaire est en hausse de presque 11%

Vieux Pilori.
Il est plein. 98%.

Parking de la gare.
Fréquentation horaire: + 9,80%. Si la baisse des tarifs n'a pas été appliquée, c'est tout simplement que la municipalité n'a pas voulu compenser la baisse de tarifs qu'elle imposait au délégataire. Petite parenthèse: Décidément, Monsieur le Maire, il faut arrêter de vouloir faire payer aux autres vos propres décisions.

En résumé.
- A l'évidence, la gestion est saine pour peu qu'on ne veuille pas faire supporter à la Sotrema des investissements qui reviennent à la Ville.
- Il n'y avait donc aucune raison objective - et surtout pas d'intérêt général - de résilier les conventions. Nous risquons d'ailleurs de le payer très cher.
- Je veux enfin exprimer ici - en mon nom puisque vous ne le ferez pas - mes remerciements à l'ensemble des salariés Sotrema-Stationnement qui ont su, jusqu'au bout, et dans des conditions que vous avez rendues pratiquement insupportables - qui ont su jusqu'au bout, respecter et défendre le service public, le service au public.
  Je suis persuadé que bous sommes nombreux, à Mantes la Jolie, à être dans cet état d'esprit et à vouloir leur dire merci.